

# Réaliser son DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)  
est obligatoire pour tous les employeurs.

Des **outils gratuits et officiels** existent pour accompagner les entreprises  
dans l'identification, l'analyse et la prévention des risques professionnels,  
conformément à la réglementation en vigueur.



**ACST · Association de Conseil en Santé au Travail | Service de prévention  
et de santé au travail**

[Mon Document Unique](#)

Outil d'aide à la réalisation du DUERP, inclus dans la cotisation ACST, réservé aux entreprises adhérentes au service de prévention et de santé au travail.

OPPBTP

**Bâtiment Travaux Publics - BTP**

[Outils prévention BTP](#) · OPPBTP



**TPE-PME | Institut National de Recherche Sécurité · INRS**

[OIRA Online interactive Risk Assessment](#)

Outils adaptés aux activités de votre entreprise.



**Assurance Maladie | Risques professionnels**

[Fiches métiers et aides à l'évaluation des risques](#)



**Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail · ANACT**

[Outils de prévention des risques psychosociaux RPS](#)

Pour vous aider



Santé et sécurité au travail



Fiches médico-professionnelles



Communauté de professionnels  
au service de la prévention

Pour appréhender les risques professionnels

Modules de E-LEARNING ACST



Évaluation des risques professionnels

